

com'

AUBRAC LOT CAUSSES TARN

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Il était difficile de commencer cet édit sans faire référence à l'actualité récente, où la violence, la barbarie, la haine et l'intolérance embrasent une partie du monde. Notre quotidien est malmené par des informations plus angoissantes les unes que les autres, à nous faire douter parfois de notre capacité à vivre ensemble.

Malgré ce contexte désespérant, la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn, poursuit modestement la mise en œuvre de son projet de territoire sur la base du travail des différentes commissions.

Ce bulletin d'information met notamment en exergue :

- le travail de la commission Finances soucieuse de rendre plus accessible et lisible les données budgétaires et financières ;

- le travail de la commission Développement Économique et Touristique qui, pour soutenir l'économie locale ainsi que l'activité de nos commerçants et artisans, a initié une opération « Chèques cadeaux ». La réussite de cette opération inédite sur le territoire repose sur la mobilisation des collectivités, des entreprises et bien sûr de vous tous.

Je profite de cet édit pour vous informer qu'il y a eu une réorganisation des services administratifs de la Communauté de Communes suite au recrutement de Fabienne RICHARD, notre nouvelle Directrice Générale des Services.

Notre site internet est à votre disposition pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et les compétences de notre Communauté de Communes.

A toutes et tous je souhaite de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Votre dévoué,
Jean-Claude SALEIL



Aubrac Lot Causse Tarn

Communauté de Communes

CHÈQUES CADEAUX

Afin de soutenir ses commerçants et développer l'économie locale, la Communauté de Communes en lien avec son Office de Tourisme a décidé de mettre en place une opération chèques cadeaux. Elle offre à chaque foyer de la Communauté de Communes un chèque cadeau de 20 € pour l'achat d'un chèque cadeau d'un montant équivalent. Pour cela, se rendre dans un des bureaux de l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn (La Canourgue, Chanac, le Massegros et Saint Germain du Teil). Les chèques cadeaux sont utilisables chez les commerçants

de la Communauté de Communes, partenaires de l'opération. La liste de ces commerçants est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes ou téléchargeable via le QR code ci-dessous.



COMMISSION FINANCES

La commission Finances a pour vocation de :

- Veiller à la bonne utilisation des deniers publics ;
- Préparer les budgets de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn ;
- Réaliser des études et analyses financières de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn en fonction des évolutions envisagées de ses compétences, des évolutions des textes de lois susceptibles d'avoir un impact financier sur les ressources de la collectivité...

Ses missions :

La commission Finances recense toutes les actions et projets qui sont proposés par les autres commissions de la Communauté de Communes. Elle en étudie la faisabilité financière. Le cas échéant, elle peut définir des critères de priorisation qui seront proposés à l'assemblée délibérante.

La commission Finances veille à la bonne exécution budgétaire.

Ses moyens d'action :

Elle s'appuie sur le service comptabilité de la Communauté de Communes, le conseiller aux décideurs locaux et le trésorier de la Direction Départementale des Finances Publiques.



Membres de cette commission :

Philippe ROCHOUX, Vice-Président chargé de la Commission Finances (Chanac) | Suzanne BADAROUX (Les Salelles) | Bernard BONICEL (Laval du Tarn) | Pascale BONICEL (Esclanèdes) | Emmanuel CASTAN (La Tieule) | René CONFORT (Saint Saturnin) | Nicole FIRMIN (Saint Pierre de Nogaret) | Jérôme JACQUES (Chanac) | Didier JURQUET (Saint Germain du Teil) | Claude MALZAC (La Canourgue) | Jean-Paul POURQUIER (Massegros Causses Gorges) | Matthieu RODIER (Trélans) | Yves RODIER (Les Hermaux) | David RODRIGUES (Banassac-Canilhac) | Jean-Sébastien SALENDRES (Cultures) | Jean-Louis VAYSSIER (Les Salces).

D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE LA CC ?

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité additionnelle.

Les ressources de la Communauté de Communes sont principalement constituées des impôts, des taxes et des concours de l'Etat.

Fiscalité locale :

Dans le cadre de la fiscalité additionnelle, l'EPCI vote des taux en matière de taxes directes locales sur les ménages (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties) et de Cotisation Foncière des Entreprises, qui s'ajoutent aux taux communaux.

Les taux en vigueur (2023) sur le territoire et adoptés par le Conseil Communautaire sont les suivants :

- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFB) | 5.53 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties (TFNB) | 63.90 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 8.45 %

La Communauté de Communes étant compétente dans la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, elle perçoit également la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le taux de cette taxe est fixé pour 2023 à 13,26 %.

Les taux 2023 sont restés inchangés par rapport à 2022. Ces taux s'appliquent sur les bases définies par les services fiscaux.

La Communauté de Communes a aussi pour compétence la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, elle a instauré la taxe GEMAPI. Il s'agit d'une contribution fiscale additionnelle aux taxes foncières (bâti et non bâti) et aux cotisations foncières des entreprises. Le produit annuel attendu pour 2023 s'élève à 13 000€.

Cette taxe permet de financer la mise en œuvre des plans de gestion pluriannuels, essentiels pour prémunir les zones habitées du risque inondation, confiée sur notre territoire à différents syndicats Mixtes.

Ces ressources fiscales permettent à la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN de fonctionner et d'investir sur son territoire.

Les transferts financiers de l'Etat :

Le concours de l'Etat est essentiellement composé de dotations, de compensations de la fiscalité et de subventions spécifiques.

Autres recettes :

Les produits du domaine (loyers...), les revenus des services publics locaux, le recours à l'emprunt (possible uniquement pour financer les investissements).

Une perte d'autonomie financière :

L'autonomie financière est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration. Le principe est que les collectivités bénéficient de ressources dont elles disposent librement. Tout transfert de compétences s'accompagne de l'attribution de ressources correspondantes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Malheureusement, le constat est que les collectivités disposent de moins en moins d'autonomie financière du fait de la suppression des taxes dont elles bénéficient directement d'une part et dont elles fixaient le taux d'autre part.

Par exemple, la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales :

Le + : un mieux pour les ménages

Les - : moins de recettes pour les collectivités car même si l'Etat a compensé la perte, le montant est figé au regard du montant perçu en 2018, la collectivité ne bénéficie plus, notamment, de l'évolution à la hausse des recettes liées à l'arrivée de nouveaux habitants.

Les - : la suppression des taxes locales implique qu'un ménage résidant dans une commune en tant que locataire ne paie plus de taxe locale pour le financement des biens et des services publics locaux, alors qu'il bénéficie de ces derniers ;

Il en est de même pour la suppression de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).



Transport à la demande



Travaux de voirie



Soutien aux associations



Entretien des équipements sportifs



Déchetteries



Soutien aux entreprises

BUDGET PRINCIPAL 2023

Le budget est la traduction en termes financiers de la politique locale : choix entre différents types de dépenses, arbitrage entre le niveau de contribution fiscale, le recours à l'emprunt et la tarification des services. Le budget consiste à ajuster les ambitions et les projets aux moyens financiers.

Le budget annuel doit respecter plusieurs principes. Il comprend toujours deux sections (fonctionnement et investissement) qui doivent être équilibrées en recettes et en dépenses.

FONCTIONNEMENT



RECETTES FONCTIONNEMENT

	3 971 841 €	100%
Taxes foncières	668 712	17
Taxes d'habitation résidences secondaires	192 538	5
Contribution Foncière des Entreprises	195 702	5
Recettes Ordures ménagères	1 217 310	31
Autres taxes (GEMAPI, taxe de séjour)	123 000	3
Compensations et dotations de l'Etat	830 226	21
Prestations de service effectué par la CC	46 000	1
Recettes Transport à la Demande (usagers et région)	73 977	2
Divers (remboursement assurances et autres charges...)	124 376	3
Résultats 2022 (excédent de fonctionnement)	500 000	13

INVESTISSEMENT



RECETTES INVESTISSEMENT

	4 808 773 €	100%
FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA sur investissements)	619 259	13
Subventions Européennes	79 877	2
Subventions Etat	968 720	20
Subventions Région	254 274	5
Subventions Département	743 688	15
Emprunt	1 008 020	21
Recettes issues de la section de fonctionnement	976 561	20
Amortissements des biens communautaires	158 372	3



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	3 971 841 €	100%
Charges à caractère général (énergie, eau...)	256 527	6
Contrat Ordures Ménagères (OM)	842 574	21
Entretien voirie d'intérêt communautaire	324 765	8
Transport à la Demande (TAD)	110 000	3
Contribution adhésion organismes de regroupement	132 707	3
Equipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire	300 455	8
Charges de personnels et indemnités élus	717 134	18
Aides au financement de services communs	111 982	3
Soutien aux associations d'intérêt communautaire	20 045	1
Aides à l'immobilier d'entreprises	245 000	6
Office de Tourisme (OT)	153 000	4
Reversement à l'Etat	107 276	3
Amortissement des biens communautaires	158 372	4
Versement section investissement	492 000	12



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	4 808 773 €	100%
Acquisitions diverses (matériel informatique, mobilier, réserve foncière...)	133 011	3
Travaux déchetterie, matériel technique, composteurs...	291 545	6
Voirie d'intérêt communautaire	859 333	18
Rénovation locaux CC ALCT	1 158 235	24
Equipements sportifs et de loisirs (avance remboursable consentie aux communes)	1 245 341	26
Aménagements touristiques	120 800	3
Extension et optimisation structure petite enfance	215 794	4
Remboursement emprunts (voirie, travaux...)	306 000	6
Fonds de concours aux petites communes	80 265	2
Déficit reporté de 2022	398 446	8

Quelques illustrations des prévisions budgétaires 2023 :



Tourisme



Collecte des ordures ménagères (OM)



Rénovation du siège de la ComCom



Déchetteries



SPANC



Compacteur



REVUE LECTURE COMMUNAUTAIRE 2023

Les bibliothèques du territoire Aubrac Lot Causses Tarn ont accueilli du 16 au 19 octobre 2023 l'auteure et illustratrice Mathilde Magnan. Cette résidence s'est déroulée dans le cadre du programme de redynamisation de territoire « **Petites villes de demain** » dans lequel la Communauté de Communes s'est engagée en 2020. Cela a permis de faire découvrir l'univers de l'illustratrice, peuplé de faune et de flore. En complément, une exposition "**Nom d'un insecte!**", produite par Aporia culture a été présentée. La coïncidence avec la sortie de son ouvrage "**Insectoïdus**" le 17 octobre aux éditions "Terre Vivante" a permis de réunir bénévoles, habitants, élèves, personnel des établissements et élus pour souligner la dynamique du réseau de lecture publique du territoire.



LE PROPULSEUR, UN FABLAB ITINÉRANT

Durant 15 jours (6 -17 novembre 2023), un camion dénommé le Propulseur s'est installé sur les places du Massegros et de la Canourgue pour sensibiliser les curieux, les acteurs de l'économie, les jeunes et moins jeunes en recherche de formation, de reconversion aux outils et nouvelles technologies de la chaîne de production numérique. Porté par Instant Science, avec le soutien de la Région Occitanie, accompagné par la Maison France Services de la Canourgue et son conseiller Numérique, ce dispositif s'insère dans la démarche de soutien à l'économie et au programme « **Petites Villes de demain** » de revitalisation du territoire Aubrac Lot Causses Tarn.



MICROFOLIE

Sensibilisation aux arts grâce à la micro folie lozérienne. Du 8 janvier 2024 au 8 mars 2024 se déploie l'accueil de la micro folie itinérante de la Lozère. Ce dispositif initié à la Villette à Paris, existe sous une forme itinérante et récurrente par l'intermédiaire de l'association Num'n Coop. La numérisation des œuvres des fonds nationaux (collections des musées, danse, etc...) et la mise à disposition d'outils numériques (grand écran, tablettes, casques de réalité virtuelle, imprimante 3D, ...) permettent d'explorer l'univers des arts de façon classique ou immersive.

Rendez-vous :

- À la Canourgue, du 8 janvier au 2 février 2024, salle Saint-Frézal du lycée Louis Pasteur,
- À Chanac du 5 février au 8 mars 2024 à la Bibliothèque Renseignements et rendez-vous (scolaires au 06 75 38 55 91 Emilie Akmel et grand public Office de tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn 04 66 32 83 67 ; www.aubrac-gorgesdu-tarn.com).

Cette action s'inscrit dans le volet culturel du programme « **Petites villes de demain** », de revitalisation du territoire Aubrac Lot Causses Tarn, porté par la Communauté de Communes.



Nous vous
souhaitons de
Joyeuses fêtes
de fin d'année

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

16, Quartier de Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 41 23

Adresse électronique : contact@ccalct.fr

Site internet : www.ccalct.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Et le mercredi de 9h à 12h

